Document généré le 13 juil. 2025 04:06

Documentation et bibliothèques

Bibliothèques parlementaires et technologie, hier, aujourd'hui et demain
Parliamentary Libraries and Technology: Yesterday Today and Tomorrow
Las bibliotecas parlamentarias y la tecnología: ayer, hoy y mañana

Nola Adcock et Roslynn Membrey

Volume 47, numéro 4, octobre–décembre 2001

Les bibliothèques parlementaires

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1030375ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1030375ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)
2291-8949 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Adcock, N. & Membrey, R. (2001). Bibliothèques parlementaires et technologie, hier, aujourd'hui et demain. *Documentation et bibliothèques*, *47*(4), 149–152. https://doi.org/10.7202/1030375ar

Résumé de l'article

On a souvent jugé que les institutions parlementaires étaient liées aux traditions. Aussi les changements des pratiques et procédures y seraient-elles rares. Au cours du siècle passé, leurs bibliothèques ont beaucoup modifié leur utilisation des techniques pour la création et la diffusion de services ou produits spécialisés. On trouvera dans le présent article, d'abord, un aperçu de l'évolution des bibliothèques parlementaires depuis les années 1800 et, par la suite, une évaluation de l'impact de la technologie sur leurs prestations d'ensemble.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2001

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Bibliothèques parlementaires et technologie, hier, aujourd'hui et demain

Nola Adcock et Roslynn Membrey *
Bibliothèque parlementaire australienne, Canberra

On a souvent jugé que les institutions parlementaires étaient liées aux traditions. Aussi les changements des pratiques et procédures y seraient-elles rares. Au cours du siècle passé, leurs bibliothèques ont beaucoup modifié leur utilisation des techniques pour la création et la diffusion de services ou produits spécialisés. On trouvera dans le présent article, d'abord, un aperçu de l'évolution des bibliothèques parlementaires depuis les années 1800 et, par la suite, une évaluation de l'impact de la technologie sur leurs prestations d'ensemble.

Parliamentary Libraries and Technology: Yesterday, Today and Tomorrow
One often associates parliamentary institutions with tradition. Likewise, changes in practice and procedure in these institutions seem rare. During the past century, parliamentary libraries have greatly modified their use of technology for the creation and circulation of specialised products and services. The reader is invited to follow the evolution of parliamentary libraries since the 1800s and to appreciate the impact of technology on their services.

Las bibliotecas parlamentarias y la tecnología : ayer, hoy y mañana
A menudo se ha dicho que las instituciones parlamentarias se aferran a las tradiciones, por lo que los cambios de prácticas y procedimientos serían un acontecimiento inusual. A lo largo del siglo pasado, las bibliotecas de estas instituciones han modificado sensiblemente la forma de utilización de técnicas para la creación y difusión de servicios o productos especializados. En este artículo se presenta, en primer término, una reseña de la evolución de las bibliotecas parlamentarias a partir del siglo XIX, para continuar luego con una evaluación del impacto de la tecnología sobre los servicios que prestan.

Les étapes de l'évolution

Les personnes qui travaillent dans des bibliothèques parlementaires modelées sur celles du système britannique et qui ont le loisir de se pencher sur leur évolution peuvent identifier plusieurs étapes.

La première vague fut observée au cours du XIXe siècle. La bibliothèque de la Chambre des communes du Royaume-Uni fut créée en 1818[1]. Les changements apportés aux institutions parlementaires des pays de l'Empire britannique furent marqués par le *self-government* et par l'abolition de l'autorité du Colonial Office. Antérieurement à la généralisation de l'enseignement, les bibliothécaires des Assemblées mettaient l'accent sur la conservation et sur la publication des documents parlementaires. En 1835, Thomas Vernon, le bibliothécaire de la Chambre affirma : *« these is no subject connected with parliamentary business on which I am not called to provide instant information »*[2]. Il nota aussi que la bibliothèque fournissait de plus en plus d'études aux commissions.

À l'époque, les parlementaires devaient souvent voyager durant plusieurs jours pour se rendre au Parlement. Arrivés, ils n'y trouvaient ni l'aide, ni les distractions habituellement fournies par la parentèle ou les amis, ni électricité, télévision, radio ou téléphone. Mais à l'intérieur du Parlement, *« the club-land atmosphere of the later nineteenth century built up. Furthermore public affairs could be followed without great difficulty by means of conversations and parliamentary proceedings themselves, backed up with the* Times *and* Morning Post, *and other periodical publications for gentlemen, together with blue books for occasional reference*[3] ». Peu après l'établissement de la bibliothèque du Parlement australien, l'accès rapide aux journaux devint une préoccupation tant des documentalistes que des parlementaires[4]. La situation resta la même jusqu'à la publication, en 1946, du rapport d'une commission de la Chambre des communes qui marqua le début de la deuxième vague. Un témoin, le député S.J. Taylor, affirma qu'une bibliothèque parlementaire devrait être *« a reference bureau, a law library, and a full record of parliamentary proceedings and papers*[5] ». À ce moment-là, c'est-à-dire vers 1950, les conditions sociales, politiques et économiques avaient profondément changé de par le monde. Les parlementaires étaient habituellement instruits, même si parfois autodidactes.

* Traduction de Gaston Bernier, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec

1. Barker, Anthony et Michael Rush. 1970. *The Member of Parliament and his information.* London. p. 290.
2. Id., p. 290. Traduction : Je suis appelé à fournir rapidement des informations sur tous les sujets abordés en Chambre.
3. Id., p. 291. Traduction : l'esprit de club prenait forme. On pouvait suivre les affaires de l'État sans grande peine grâce aux conversations et aux débats parlementaires, au *Time*, au *Morning Post* ou à d'autres périodiques destinés aux notables et, à l'occasion, à l'aide des documents parlementaires.
4. Osborn, Andrew et Margaret. 1989. *The Commonwealth parliamentary library 1901-27.* Canberra : Department of the Parliamentary Library. p. 23.
5. Barker et Rush, *Op. cit.*, p. 293. Traduction : un service de référence, une collection de droit et une collection complète des débats et documents de l'Assemblée.

Les moyens de communication et de transport diminuaient l'isolement vécu par leurs prédécesseurs. Les citoyens, informés par la presse quotidienne et par la radio des débats parlementaires, devenaient plus exigeants. Les hommes politiques furent appelés à rendre des comptes à leurs commettants. Il devint nécessaire de documenter et d'étudier les politiques proposées. Aussi, la bibliothèque devint-elle un outil essentiel aux parlementaires, à leurs besoins d'information et à ceux de plus en plus grand d'analyses et de conseils.

La troisième vague fut marquée par l'apparition de nouvelles techniques. Le premier indice en fut peut-être l'apparition de la xérographie. Les premiers photocopieurs étaient lourds, bruyants, compliqués et dispendieux. Mais on les a tant améliorés qu'ils sont devenus des outils essentiels de toute bibliothèque. La facilité de reprographier les imprimés a modifié la nature des services documentaires. On pouvait désormais faire l'économie de nombreuses heures consacrées à la copie de textes importants. Si l'appareil et les crédits étaient disponibles, il devenait possible d'en tirer des photos et de les prendre avec soi.

Le monde observait également le progrès des ordinateurs développés pour la réalisation de nombreuses tâches routinières. Les bibliothèques universitaires, nationales, etc., firent fond sur leur puissance de traitement. On s'en servit pour le catalogage et la gestion des prêts. Mais les bibliothèques parlementaires n'ont pas nécessairement le même type de documentation ni un système de prêts semblable ; elles ont donc utilisé différemment les ordinateurs.

Le personnel des bibliothèques parlementaires, dans la livraison de services à ses lecteurs, suit trois règles importantes : respect des délais, exactitude, confidentialité. Les hommes et femmes politiques doivent avoir à leur disposition la législation et les débats législatifs locaux et étrangers, la presse écrite et électronique, des analyses rapides de l'actualité, des politiques et les dernières manchettes. À cette fin, on s'est mis à utiliser les ordinateurs, à développer des services et des systèmes fondés sur l'indexation en profondeur, le classement et l'emmagasinage de manière à pouvoir repérer rapidement les données et les informations souhaitées.

À la fin des années 1970, des bibliothèques parlementaires, celle du Queensland par exemple, commencèrent à informatiser les fonctions de catalogage et de repérage[6]. Les progrès de services tels *Medline*, *Dialog* et les catalogues en ligne des grandes bibliothèques facilitèrent l'ouverture rapide et économique à d'immenses ressources documentaires si l'on disposait d'un micro-ordinateur lié au téléphone et à une imprimante.

Vers la même époque, les télécopieurs devinrent également des éléments essentiels des bibliothèques d'Assemblée. À ce titre, on les intégra sans coup férir. Comme ils étaient de prix abordable, d'un fonctionnement simple et qu'ils ne nécessitaient que des lignes téléphoniques et du papier, on put les utiliser dans les bibliothèques parlementaires des pays en développement.

Les changements récents

Durant la décennie 1960, le ministère de la Défense des États-Unis développa un système parallèle qui emmagasinerait l'information afin de se prémunir contre une panne du réseau central d'ordinateurs. Internet, comme on dit maintenant, se répandit en dehors des cercles militaires et gagna nombre d'organisations gouvernementales, universitaires et commerciales à travers le monde.

Vers 1995, les bibliothèques parlementaires adoptèrent la technique : consultation des sites Web, utilisation de moteurs de recherche, du courriel, des banques de données électroniques consultables en un tournemain et plus sûres que jamais. La livraison de produits et services fut transformée. Les lecteurs pouvaient d'ores et déjà chercher l'information à distance et ils n'avaient plus besoin de se rendre à la bibliothèque ou de demander aux employés de retracer les documents ou les données souhaitées.

Il est actuellement possible d'identifier une quatrième vague sur cette mer agitée et même une cinquième. Comme les législateurs comptent de plus en plus avoir accès à l'information sur leur portatif, les deux vagues pourraient frapper les bibliothèques de plein fouet. Simultanément, les changements font que l'attention est portée sur la valeur ajoutée des analyses et des synthèses destinées à aider les parlementaires à affronter la masse de données à leur portée et leur complexité.

Les législateurs acquièrent des habiletés en technique de recherche d'information et ils souhaitent maintenant disposer d'un service en ligne jour et nuit, sept jours par semaine. De là, la constitution de banques de données et de services consultables électroniquement par les abonnés. En contrepartie, on s'est rendu compte que le personnel des bibliothèques devrait se familiariser davantage avec l'organisation des banques de données et les façons de les utiliser de sorte qu'elles soient aisées à consulter ainsi que consacrer davantage de temps à présenter les trucs et techniques de recherche aux parlementaires.

Présentement, chevauchant la quatrième vague, les services de recherche et de bibliothèque parlementaires, indépendamment de leur taille, font de plus en plus appel aux outils de la technologie de l'information pour diffuser leurs données, leurs analyses et leurs études. Les services et les ressources de base sont fonction du déploiement et de l'utilisation appropriés des nouvelles techniques. Si les coûts des communications et de transfert des textes, des images audio ou vidéo sont abordables, il n'en va pas de même de l'adoption des systèmes. Les bibliothèques parlementaires les plus importantes ont généralement assez de crédits pour faire fond sur les nouvelles techniques lors de leur apparition et de caréner leurs services en conséquence. D'autres ont dû attendre la reconnaissance du rôle accru de la bibliothèque dans la fourniture de données et d'analyses lors du processus de renforcement de la vie démocratique. Les projets de modernisation des services de bibliothèque et de recherche parlementaires à travers le monde ont pris en compte les techniques d'information, élément essentiel dans la livraison des prestations.

Services intégrés à l'ordinateur

De nombreuses Assemblées offrent des services et des ressources à valeur ajoutée en relation avec les travaux parlementaires. La diversité et la complexité de la technologie de même que les nombreux services qu'elle rend possible ont été bien

6. Bannenberg, Nick. 1988. Parliamentary libraries and the future : in a substantive mood. In *Parliamentary libraries and the future*. Sydney : Library of Parliament. p. 31.

documentés dans une livraison spéciale de *Parliamentary Affairs*[7]. Ordinairement, les réseaux mettent à la disposition des abonnés les comptes rendus intégraux des débats en séance plénière ou en commission, les rapports, publications et répertoires parlementaires, la législation, les nouvelles des médias écrits ou électroniques, les dossiers bibliographiques et documentaires de la bibliothèque, les tables alphabétiques, les cédéroms et les banques de données jugées d'intérêt pour le milieu.

Les législateurs s'attendent, où qu'ils soient, à profiter de services et ils en font la demande. À plusieurs endroits, la bibliothèque a été le fer de lance d'une infrastructure technologique améliorée qui est en mesure d'acheminer des données structurées jusqu'aux micro-ordinateurs portatifs et d'assurer les liaisons avec le monde extérieur. L'instantanéité des courriels avec des collègues et l'accès à des groupes de discussion a donné naissance à un réseau de contacts et d'échanges de ressources et de savoir-faire électroniques.

Le Parlement australien, comme beaucoup d'autres Assemblées, possède des services modernes de communication et d'information et la bibliothèque y est chargée de la création et du maintien des services et des banques de données spécialisés. Les bureaux de circonscription du pays sont reliés de manière sécuritaire au Parlement. Depuis récemment, on peut brancher et utiliser les portatifs à l'intérieur des deux Chambres, partout dans le pays ou ailleurs dans le monde. Même si la bibliothèque parlementaire a développé, en 1994, le premier site Internet pour le Parlement, ce ne fut qu'en 1998 que sa consultation et le courriel furent étendus aux appareils portatifs.

Innovations liées au Web

L'utilisation dynamique de la technologie Internet est illustrée par de nombreux présentoirs. Cette technologie fait en sorte que les travaux législatifs sont rapidement mis à la disposition des députés et sénateurs et, souvent, à l'ensemble des citoyens. Toutefois, de nombreux services spécialisés, analytiques ou autres, préparés avant tout pour les parlementaires par la bibliothèque sont confinés à l'intranet et inaccessibles au public. On souhaite que ces ressources soient mises à jour, conservées en ordre et d'accès aisé pour les chercheurs occasionnels et inexpérimentés.

La « nouvelle économie » met l'accent sur la quantité des données et sur leur vitesse de transmission. Comme les bibliothèques parlementaires constituent les principaux créateurs et ordonnateurs des banques de données de la maison, elles doivent pouvoir financer, appuyer et soutenir les efforts intellectuels nécessaires au traitement et à l'indexation des ressources électroniques, condition du repérage rapide, sans négliger les ressources imprimées encore indispensables. Les aptitudes traditionnelles de la sélection, de l'ordonnancement et du repérage des données imprimées conservent encore leur importance.

Les bibliothécaires en poste durant la première décennie du XXIe siècle font face au défi du développement de nouvelles habiletés tout en maintenant celles, encore utiles, qui assuraient les pratiques d'hier. Dans la majorité des bibliothèques parlementaires, on y est arrivé au moment où les crédits étaient coupés et où les employés devaient assumer des tâches supplémentaires, se familiariser avec de nouvelles techniques et affronter une croissance sans précédent du monde de l'information.

Les pratiques de diffusion de l'information et des études varient selon la culture politique et les valeurs sociales des Assemblées. Le ferme engagement du Parlement australien en regard des services à la communauté, on retrouve la même préoccupation au niveau des États, a mené à un grand libéralisme dans la mise à disposition de ses travaux. Aussi a-t-on décidé à la bibliothèque, en 1996, de mettre les études de ses services sur le présentoir Internet, toujours en évolution mais ouvert à tous. On y trouve, en plus, le répertoire ou annuaire parlementaire et les autres publications, des guides thématiques identifiant l'adresse de corpus électroniques d'intérêt pour le Parlement. Devant ce qui apparaît justifier le bien-fondé de la pratique, d'autres services de bibliothèque et d'études offrent actuellement d'excellents documents aux visiteurs des sites Web.

Le changement dans les moyens de communication et l'apparition de nouveaux produits a également mené à l'adaptation des façons d'écrire des analystes et des agents de recherche. La présence de courts textes sur le présentoir est une nouveauté. Ce sont de petits documents contenant un arrière-plan, une analyse et une liste choisie de sites électroniques idoines. Comme ils sont destinés à une utilisation interactive à l'écran, l'accent est mis sur la brièveté et sur les filons vers les corpus et les documents de base. Ces derniers ne remplacent pas encore l'imprimé, mais ils constituent une option de plus dans l'offre de service et de produits à la clientèle.

Le Congressional Research Service des États-Unis compte dans la panoplie des services et produits consultables en ligne à l'interne des documents électroniques de breffage ou d'information préparés par les soins de ses employés. Encore là, il a fallu adapter l'écriture et la présentation de l'information électronique à un lectorat bien défini.

Une analyse comparée de onze services de recherche et de bibliothèque parlementaires a mis en lumière l'apport des techniques d'information dans l'apparition de nouvelles façons de faire[8]. Parmi ces techniques, on compte des logiciels spécialisés propres à suivre les amendements à la législation proposée, d'autres qui peuvent illustrer les effets d'une nouvelle carte électorale ou des logiciels d'ampleur variable qui facilitent l'élaboration de systèmes fiscaux ou d'assurance-maladie et de régimes de retraite. De tels instruments permettent d'analyser rapidement des situations hypothétiques et d'informer les parlementaires sur les effets possibles d'une mesure envisagée.

Des services personnalisés

On peut imaginer que l'aide de qualité, individuelle et adaptée, assurée par les services de recherche et de bibliothèque des Parlements est appréciée de la clientèle. Cependant, dans un contexte de réseaux, le libre-service est parfois complexe et mal assuré, car les utilisateurs consultent les banques de données et les pages Web sans toujours posséder le savoir-faire des employés spécialisés.

7. Parliament in the age of the Internet. 1999. *Parliamentary Affairs* 52(3).
8. Michalowski, Jacek and Ewa Nawrocka. New developments in parliamentary research services and technology. *Inspel* 33 (1).

Une certaine individualisation de l'environnement électronique devient de plus en plus aisée. Les bibliothécaires parlementaires ont diffusé de l'information sélective durant de nombreuses années. La technologie rend possible la livraison de documents électroniques à la boîte aux lettres d'un portatif. On a aussi mis sur pied des mécanismes permanents de liaison avec les agents et les spécialistes. De même, les parlementaires peuvent, lorsque la bibliothèque vaque, enregistrer une requête par le courriel de sorte qu'on la traite en priorité lors du retour au travail.

La cinquième vague et au-delà

L'évaluation triennale, en 1999, des services de la bibliothèque parlementaire australienne a mis en lumière l'influence grandissante d'Internet et des divers services documentaires « virtuels » alors que de plus en plus d'abonnés utilisent le courrier et les sites électroniques : «[...] *the overwhelming sense from the interviews is of the enormous potential of the rise of the Internet for the Parliamentary library and its client service function. Many of the apparently most sophisticated Net users strongly urged the Library to provide a range of services that could help them make the best use of the Internet*[9] ».

L'expression *best use* accolée aux services d'études et de bibliothèque impliquait une intensification de l'entraînement. Le personnel de la bibliothèque assume la fonction de formation lors de séances individuelles portant sur les meilleures techniques de recherche dans les bases de données et dans Internet. La réponse à une question de référence peut maintenant se résumer à montrer aux lecteurs les étapes de recherche dans les banques plutôt que le faire soi-même.

Même s'il est toujours difficile de prévoir l'avenir, il est possible de faire deux prédictions. D'abord, que les futures vagues de changements techniques seront plus importantes, plus fréquentes et auront un plus grand impact sur la clientèle et sur les fournisseurs. Par ailleurs, nous croyons que l'effectif des services de bibliothèque et de recherche parlementaires ne sera pas remplacé par des appareils, mais que ses fonctions continueront d'évoluer selon les capacités de la technologie. La qualité des services dépendra toujours de la compétence du personnel, de celui actuellement en poste ou de celui de demain.

9. Australia. Department of the Parliamentary Library. 1999. *Annual report 1998-99*. Canberra : Library. p. 115.